



Police

Zone de Police de SYLLE et DENDRE (ZP 5326)
Secrétariat du Collège et du Conseil de Police
Place Communale, 18
7830 Silly
Tél. : 068/250532
juridique@silly.be

Jurbise, le 23 août 2021

Procès-verbal du Conseil de Police du 23 août 2021 à 19h30

Présents : -Madame Jacqueline GALANT, Bourgmestre de Jurbise-Présidente
-Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre d'Enghien
-Madame Isabelle GALANT, Bourgmestre de Lens
-Monsieur Claude DEMAREZ, Bourgmestre de Chièvres (entré en cours de séance)
-Monsieur André DESMARLIERES, Bourgmestre de Brugelette
-Monsieur Michel JEAN, conseiller représentant Chièvres
-Monsieur Claude GHILMOT, conseiller représentant Chièvres
-Monsieur Marc VANDERSTICHELEN, conseiller représentant Enghien
-Madame Nathalie VAST, conseillère représentant Enghien
-Madame Anne-Marie DEROUX, conseillère représentant Enghien
-Monsieur Pascal HILLEWAERT, conseiller représentant Enghien
-Monsieur Vincent DESSILLY, conseiller représentant Jurbise
-Monsieur Emmanuel EGELS, conseiller représentant Jurbise
-Monsieur Daniel CORDIER, conseiller représentant Lens
-Monsieur Ghislain MOYART, conseiller représentant Lens
-Monsieur Alain HENDRICKX, conseiller représentant Silly
-Monsieur Laurent VRIJDAGHS, conseiller représentant Silly

Chef de corps : Monsieur Thierry DIERICK

Secrétaire : Monsieur Bastien MARLOT

Excusés : Monsieur Christian LECLERCQ, Bourgmestre de Silly, Monsieur Michaël REDOTTE, conseiller représentant Brugelette, Madame Florine PARY-MILLE, conseillère représentant Enghien, Madame Pascale MOULIN-MAUROY-STALPAERT, conseillère représentant Jurbise, Madame Manuella SENECAUT, conseillère représentant Jurbise, Monsieur Bernard LANGHENDRIES, conseiller représentant Silly

SEANCE PUBLIQUE

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 17 mai 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Acquisition de gilets pare-balle

Considérant que la Zone de police devait effectuer le changement de certains gilets pare-balles pour son personnel opérationnel ;

Vu la fin du marché Police intégrée en 2020 nous a laissés sans possibilité légale d'effectuer ces achats ;

Vu qu'un nouveau marché de la zone de police d'Anvers est accessible à toutes les zones du pays et qu'il est identique à celui qui devrait arriver en 2023 via la Police fédérale ;

Vu le gain de temps qui permet d'avoir directement des gilets issus des nouvelles normes reprises dans la circulaire GPI 95 ;

Considérant que le prix pour le kit complet est de 505€HTVA ;

Considérant que ce kit comprend : 2 housses bicolores ou à couleur unique, 1 housse noire discrète, 1 jeu de panneaux flexibles av / ar, 1 manuel, 1 x sac de transport ;

Vu le besoin de 15 pièces pour un montant de 9.165,75€TTC

Vu le rapport du GRM ;

Entendu le chef de corps en son intervention ;

Après échange de vues entre les membres ;

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'achat de 15 kits complets auprès du fournisseur Ambassador Arms pour un montant de 9.165,75€TTC. L'article budgétaire utilisé est le 330/74451 du budget extraordinaire 2021.

Point 3: 3ème cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance d'un emploi de cadre de base au sein de la Direction de la police judiciaire locale (DPJL)

Conformément aux Arrêtés Royaux précités des 30 mars 2001 et 30 janvier 2006 fixant les modalités relatives à la mobilité, et par le biais du 3ème cycle de mobilité 2021, le conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi d'un cadre de base au sein de la Direction de la police judiciaire locale, de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats et de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus. Conformément à l'article VI.II.27bis du PJPoI, cette réserve de recrutement sera valable pour une fonctionnalité équivalente jusqu'à la date de l'appel aux candidatures du deuxième cycle de mobilité suivant. Le Conseil autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats.

Point 4 : 3ème cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance d'un emploi de cadre de base au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation.

Conformément aux Arrêtés Royaux précités des 30 mars 2001 et 30 janvier 2006 fixant les modalités relatives à la mobilité, et par le biais du 3^{ème} cycle de mobilité 2021, le conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi d'un cadre de base au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation, de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats et de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus. Conformément à l'article VI.II.27bis du PJPoI, cette réserve de recrutement sera valable pour une fonctionnalité équivalente jusqu'à la date de l'appel aux candidatures du deuxième cycle de mobilité suivant. Le Conseil autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats.

Point 5 : Convention de marché conjoint de fournitures relatif à l'acquisition de munitions d'entraînement

Considérant que la Province de Hainaut va lancer un marché de fournitures relatif à l'acquisition de munitions d'entraînement ;

Considérant que la zone de Police souhaiterait bénéficier des conditions identiques à celles obtenues par la Province de Hainaut dans le cadre du marché pour l'acquisition de munitions d'entraînement ;
Considérant que dans le cadre de cette convention la Province de Hainaut interviendra en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Considérant que la zone de police achète en moyenne 15.000 munitions par an ;
Entendu Monsieur Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale ;

Après échange de vues entre les membres de la présente assemblée ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de conclure à titre gratuit une convention avec la Province de Hainaut dont l'objet porte sur le marché de fournitures pour l'acquisition de munitions d'entraînement. La durée du marché est de 4 années. Les parties s'engagent à une totale confidentialité quant aux clauses et conditions du marché et en particulier en ce qui concerne les conditions de prix et, ce, pendant toute la durée de la convention.

Point 6 : Vente du bâtiment de l'ex-gendarmerie d'Enghien : décision de principe

Vu les échanges de mails de Madame BERTHOT Nathalie, commissaire auprès du Comité d'Acquisition confirmant son mandat pour l'estimation vénale du bien et des terrains à mettre en vente commune ainsi que de la prise en charge du suivi du présent dossier dans les intérêts des deux parties concernées ;

Considérant qu'il convient de mandater le comité d'acquisition fédéral pour l'estimation vénale du bien et des terrains à mettre en vente commune ;

Entendu Monsieur Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale ;

Après échange de vues entre les membres de la présente assemblée ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de marquer son accord de principe pour la mise en vente commune du bâtiment de l'ex-gendarmerie sise rue d'Hoves, 130 à 7850 Enghien, dans l'intérêt des deux parties concernées que sont la zone de police de Sylle et Dendre et l'état fédéral, de mandater le comité d'Acquisition fédéral pour l'estimation vénale du bien et des terrains à mettre en vente commune ainsi que la proposition de ventilation du montant de la vente entre l'état fédéral et la zone de police Sylle et Dendre et de donner délégation au Collège de police pour mener à bien la procédure, notamment la fixation de la ventilation du montant de la vente entre les deux parties. Le choix de l'acquéreur fera toutefois l'objet d'une nouvelle décision du Conseil de police.

Point 6 bis: Déclassement du véhicule TME178

Considérant que ce véhicule anonyme a été utilisé dans la zone de police pour le service Circulation et ensuite a été attribué à la Proximité d'Enghien pour les navettes courrier inter-ZP et les différents déplacements administratifs ;

Considérant que depuis plus d'un an et demi, le service Sécurisation l'utilise pour les déplacements administratifs et les navettes entre Enghien et Chièvres ;

Considérant que lors du passage au contrôle technique annuel, un carton rouge a été adressé interdisant son utilisation ;

Considérant que plus de 1700€ seraient nécessaires pour remettre ce véhicule en état de passer le contrôle technique ;

Vu son âge et le kilométrage il est proposé de déclasser le véhicule suivant :

Identification du véhicule :

Matériel : Combi de police

Type :	Opel ASTRA
Plaque :	TME 178
Carburant :	Diesel
Kilométrage :	225.368
Nr Châssis :	W0L0AHL4858146666-01
Année achat :	Août 2005
Affectation :	DOPL

Entendu Monsieur le chef de corps, en son intervention orale ;

Vu le rapport du service GRM ;
Après échange de vues entre les membres de la présente assemblée ;
Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de procéder au déclassement du véhicule TME178 et de le donner à titre gracieux à la Zone de secours Hainaut centre pour ses différentes formations de désincarcération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 20h

Le Secrétaire,

La Bourgmestre-Présidente,


Bastien MARLOT


Jacqueline GALANT